

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS VETERINAIRES DU DOCTEUR Jean-François Ricard

22 rue Claude Chappe
72700 Allonnes
02 43 80 65 66

Les présentes conditions sont consultables en salle d'attente à l'adresse ci-dessus.

Tout acte effectué sur un animal dans cet établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

L'établissement de soins situé au 22 rue Claude Chappe 72700 à ALLONNES (Tél. 02 43 80 65 66) est classé « Cabinet vétérinaire » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires.

Nous prenons en charge uniquement les animaux de compagnie et les NAC, habituellement chiens, chats et lapins, oiseaux de compagnie, rongeurs, furets et reptiles.

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

L'établissement de soins vétérinaires est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous à ces mêmes horaires. Les rendez-vous sont pris en venant au cabinet ou sur appel téléphonique au 02 43 80 65 66 durant les horaires d'ouverture au public.

Les urgences sont assurées durant les horaires d'ouverture au public dans la limite de nos capacités.

En dehors de ces horaires, veuillez appeler au 02 43 80 65 66 pour connaître le vétérinaire d'astreinte.

PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Dr Jean-François Ricard (ENV Nantes 1990)
Dr Caroline Betbeder-Ricard (ENV Nantes 1990)

Mme Lydie Létendard ASV de niveau 5.

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Consultation de médecine générale

Anesthésies adaptées à chaque soin/chirurgie et à chaque animal. Nous sommes équipés en anesthésie gazeuse à l'isoflurane.

Chirurgies : de convenance et des tissus mous

Hospitalisation: médicale ou pré et/ou post-chirurgie

Imagerie médicale : radiographie avec développement numérique et échographie

Analyses sanguines : biochimie générale, hématologie, ionogramme, tests rapides. Des analyses complémentaires peuvent être faites dans un laboratoire extérieur avec accord du client.

Délivrance de médicaments : Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur

Vente : Produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

L'animal hospitalisé ne peut être surveillé 24h/24 (ainsi dans la journée, les vétérinaires et assistantes organisent une surveillance périodique en fonction des nécessités de l'état de l'animal ; par contre, celui-ci ne pourra pas être surveillé la nuit).

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

La permanence et la continuité des soins en dehors des horaires d'ouverture est assuré par un vétérinaire d'astreinte tous les midis en semaine. Les coordonnées de ce vétérinaire sont données sur le répondeur au 02 43 80 65 66.

La nuit et les week-ends les urgences sont assurées par la Maison des urgences au Mans (Tél. 02 49 54 06 06).

Lorsqu'il m'est impossible d'assurer une urgence dans un délai raisonnable, les propriétaires d'animaux qui me contactent sont réorientés vers une structure vétérinaire voisine disponible.

ESPÈCES TRAITÉES ET RISQUES THÉRAPEUTIQUES, RISQUES ANESTHÉSISQUES, RISQUES LIÉS À LA CONTENTION

Uniquement les animaux de compagnie et NAC.

Habituellement chiens, chats et lapins, oiseaux de compagnie, rongeurs, furets et reptiles.

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient, sous forme d'un contrat de soins.

Le comportement agressif de l'animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et, le cas échéant, les conditions particulières d'examens sous contention énoncées ci-dessus. Le personnel soignant se réserve le droit de refuser tout soin sur un animal dangereux, non manipulable.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des principaux actes sont affichés dans la salle d'attente. L'ensemble des tarifs des actes est disponible sur simple demande à l'accueil du cabinet vétérinaire ou par mail.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales, des analyses de laboratoire, des médicaments ainsi que des autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée soumise à une TVA à 20% qui vous sera proposée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas, un devis incluant des paliers financiers sera donné au client. Chaque dépassement de palier devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au Conseil régional de l'Ordre des Vétérinaires de la région Pays de la Loire.

RCP

Notre RCP est assurée par la Médicale de France à Angers (Contrat 003511952A).

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément au Règlement sur la protection des données et la Loi n° 2018-498 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles dite IL3, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Dr Jean-François Ricard. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante : mediateur-conso@veterinaire.fr ou par voie postale : médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75011 PARIS"

